



NOM : Comité des jeunes professionnels de l'Atlantique (CJPA)

MANDAT : Donner des conseils à l'exécutif régional sur les questions intéressant les jeunes professionnels, accroître la confiance des jeunes professionnels, leurs compétences et leur connaissance du syndicat et les mobiliser pour qu'ils contribuent au renforcement du syndicat pour l'avenir.

MEMBRES : La nomination des membres du Comité est conditionnelle à l'approbation du directeur régional de l'Atlantique. Peuvent y siéger les membres en règle de la Région de l'Atlantique. Le Comité doit compter un maximum de huit membres de moins de 40 ans, y compris, dans la mesure du possible, une représentation provinciale — deux de chaque province de l'Atlantique plus le directeur régional et un membre de l'exécutif régional.

MANDATS : Quatre mandats de deux ans et quatre mandats d'un an.

OBJECTIFS :

- Cerner ce qui fait obstacle aux jeunes professionnels dans la fonction publique et dans l'IPFPC.
- Soulever les problèmes particuliers des jeunes professionnels.
- Encourager les relations avec des groupes partageant les mêmes intérêts.
- Sensibiliser les jeunes professionnels au travail.
- Renseigner les jeunes sur le syndicat et ses avantages.
- Faire la liaison avec l'exécutif régional de l'Atlantique.

CRITÈRES DE SÉLECTION : Les déclarations d'intérêt des membres souhaitant accéder au Comité des jeunes professionnels de l'Atlantique (CJPA) seront évaluées au moyen des critères suivants :

- Âge (il faut avoir moins de 40 ans)
- Province de résidence
- Implication dans le Chapitre
- Groupe
- Expérience syndicale
- Justification raisonnée



Date limite de réponse : Lundi 11 mars 2019

Comité des jeunes professionnels de l'Atlantique (CJPA)

Nom	Âge	Groupe	Chapitre
Courriel		Téléphone	
Mandat	Un (1) an	Deux (2) ans	
JUSTIFICATION DE LA CANDIDATURE			
Si votre candidature n'est pas retenue, que diriez-vous d'être un « ami » du CJPA? Vous seriez inscrit sur la liste de diffusion et vous recevriez par courriel les procès-verbaux des réunions du Comité.			
OUI		NON	